



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

8978^e séance

Vendredi 25 février 2022, à 10 h 15

New York

Provisoire

Président : M. Nebenzia (Fédération de Russie)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. Costa Filho
Chine	M. Dai Bing
Émirats arabes unis	M. Abushahab
États-Unis d'Amérique	M. Mills
France	M. de Rivière
Gabon	M ^{me} Oye
Ghana	M ^{me} Hackman
Inde	M. Raguttahalli
Irlande	M. Kelly
Kenya	M. Kimani
Mexique	M ^{me} Buenrostro Massieu
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018), 2504 (2020), 2533 (2020) et 2585 (2021) du Conseil de sécurité (S/2022/135)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018), 2504 (2020), 2533 (2020) et 2585 (2021) du Conseil de sécurité (S/2022/135)

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran et de la Turquie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Geir Pedersen, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie ; et M^{me} Joyce Msuya, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/135, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018), 2504 (2020), 2533 (2020) et 2585 (2021) du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à M. Pedersen.

M. Pedersen (*parle en anglais*) : Chaque mois, j'appelle l'attention du Conseil sur le fait que les Syriens dans tout le pays et ceux qui sont déplacés sont confrontés à la pauvreté et à la faim à un degré encore jamais atteint depuis le début du conflit. M^{me} Msuya va présenter un exposé au Conseil sur les derniers faits concernant la situation humanitaire. Cependant, je tiens à souligner que la pleine mise en œuvre de la résolution 2585 (2021) est importante pas seulement du point de vue humanitaire mais aussi pour renforcer la confiance. Je reste pour ma part fermement engagé à m'acquitter de mon mandat en application de la résolution 2254 (2015), à savoir réunir les parties syriennes dans le cadre d'un processus politique officiel et exercer mes bons offices pour

promouvoir la pleine application de cette résolution d'une manière qui répondra aux aspirations légitimes du peuple syrien et rétablira pleinement la souveraineté, l'unité, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie.

Sur le plan militaire, les lignes de front n'ont pas bougé, mais nous continuons d'observer les signes d'un conflit ouvert. N'importe quelle étincelle pourrait déclencher un conflit plus large. Les bombardements mutuels, les accrochages, l'utilisation d'engins explosifs improvisés et les atteintes à la sécurité persistent de part et d'autre des lignes de front dans le nord-ouest, le nord-est et le sud-ouest. Une fois de plus, il y a un regain de violence à travers les frontières internationales, avec des attaques de drones dans le nord-est ; des frappes israéliennes dans le sud et à Damas ; et d'autres atteintes à la sécurité à la frontière entre la Syrie et la Jordanie, qu'Amman affirme être liées à la contrebande de drogue. Des groupes terroristes désignés par le Conseil de sécurité sont également actifs dans toute la Syrie. Nous prenons note de l'opération terrestre menée par les États-Unis qui a permis de neutraliser le chef de Daech.

Il est évident que la situation est bloquée, que la souffrance est aiguë et qu'un règlement politique est la seule solution possible. Pour cela, il faut un processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens qui soit impérativement appuyé par une diplomatie internationale constructive, aussi difficile que cela soit, surtout en ce moment.

Il me plaît de signaler que nous avons fixé une date pour la convocation de la septième session de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle dirigée et contrôlée par les Syriens et facilitée par l'ONU à Genève. Celle-ci aura lieu le 21 mars. À cet égard, il faut savoir que le dernier jour de la sixième session, les Coprésidents ont décidé d'un commun accord, au cinquième jour de la session, que la Commission avait besoin d'un mécanisme pour améliorer son fonctionnement et, avec mon aide, ils se sont entendus sur la manière de procéder.

Il est important que l'organe restreint poursuive ses travaux, notamment afin de renforcer la confiance. Les positions des parties sont très éloignées et leur rapprochement passe nécessairement par un processus progressif. Néanmoins, conformément au mandat et aux principales règles de fonctionnement de la Commission, toutes les délégations doivent être prêtes à faire des compromis et collaborer dans un esprit constructif afin que la Commission travaille avec diligence et sans interruption pour produire des résultats et progresser dans ses travaux, sans ingérence étrangère et sans qu'on

lui impose un calendrier. Les Coprésidents ont décidé d'organiser des sessions en mai et juin 2022 et de réfléchir à un plan de travail, qui est clairement nécessaire.

Dans l'intervalle, je continue, et je continuerai, de déployer des efforts plus larges pour mettre en œuvre les autres éléments de la résolution 2254 (2015) qui ne relèvent pas du volet constitutionnel. Je conduis un processus dynamique de consultations pour déterminer les mesures qui peuvent être prises. En parallèle, je poursuis également mes contacts avec les parties syriennes, dans le cadre de rencontres avec le Gouvernement syrien à Damas et avec la Commission de négociation syrienne à Istanbul et ici à Genève. J'ai également eu des entretiens approfondis avec les Ministres des affaires étrangères de la Jordanie, de la Turquie et de la Russie dans leur capitale respective ce mois-ci.

La résolution 2254 (2015) mentionne l'importance des négociations politiques et des mesures de confiance pour obtenir des avancées, et elle énumère une série d'éléments précis à cet égard. Dans cet esprit, tout en continuant de faciliter les travaux de la Commission constitutionnelle, je m'efforce d'identifier des domaines dans lesquels un consensus pourrait se dégager sur une série de mesures de confiance réciproques évoquées dans la résolution 2254 (2015) et qui pourraient être mises en œuvre en parallèle, étape par étape. Je réfléchis par la même occasion à la manière dont le processus politique pourrait être élargi pour aborder toutes les questions consignées dans la résolution.

Comme je l'ai expliqué au Conseil le mois dernier (voir S/PV.8955), je demande à mes interlocuteurs non seulement quelles sont leurs exigences, mais également ce qu'ils sont en mesure d'offrir. L'objectif est d'avancer, pas à pas, sur les sujets en prenant des engagements précis, vérifiables et qui peuvent être mis en œuvre en parallèle. J'écoute attentivement tous les interlocuteurs qui m'expliquent comment ils pensent pouvoir aller de l'avant. Je remercie toutes les personnes avec qui j'ai dialogué jusqu'à présent, et j'apprécie à leur juste valeur les idées constructives dont il m'a été fait part à ce jour. Je me réjouis à la perspective de poursuivre ces consultations avec ceux que je n'ai pas encore rencontrés et d'organiser de nouvelles séries d'échanges.

Après mon dernier exposé au Conseil, j'ai rencontré le Comité consultatif des femmes syriennes en Norvège et j'aurai le plaisir de l'accueillir en Suisse du 14 au 21 mars. En attendant, je rencontrerai dimanche un groupe divers de représentants de la société civile syrienne qui ont été invités à participer à des consultations thématiques par

l'entremise du Bureau d'aide à la société civile à Genève. J'attends avec grand intérêt de reprendre ce dialogue direct et de connaître leurs observations, leurs suggestions et leurs idées. Il est toujours très encourageant et motivant pour moi de les voir réfléchir de façon constructive à la manière de reconstruire une société syrienne fondée sur les valeurs civiques communes d'indépendance, de participation, de pluralité, de transparence, de dialogue et d'égalité en dépit de leur parcours personnel et de leurs points de vue différents.

Je suis convaincu que l'immense majorité des citoyens syriens veulent ardemment la fin du conflit, que leurs vies brisées s'améliorent quelque peu et pouvoir vivre dans la sécurité et la dignité. Ils veulent également que le dossier des personnes détenues, enlevées et portées disparues avance, car ce problème continue de toucher la vie d'un très grand nombre de familles aux quatre coins de la Syrie. Il est plus indispensable que jamais de redoubler d'efforts au sujet des libérations, en particulier concernant les femmes, les enfants, les personnes malades ou âgées, et de partager les informations concernant le sort des personnes portées disparues et l'endroit où elles se trouvent.

Durant le dernier cycle de consultations que j'ai organisé, j'espérais que nous commencerions à entrevoir un processus politique fonctionnel pour mettre en œuvre la résolution 2254 (2015). Bien entendu, je crains que la diplomatie internationale constructive nécessaire pour faire avancer ce processus ne s'avère encore plus difficile qu'elle n'était déjà, compte tenu des opérations militaires en Ukraine.

De mon côté, je continuerai de m'employer en priorité à mobiliser et réunir les parties syriennes et de consulter un large éventail d'acteurs. Nous convoquerons une série de réunions de la Commission constitutionnelle en mars, mai et juin, et nous continuerons de mener des consultations portant sur des approches pas à pas dans le contexte des questions plus larges abordées par la résolution 2254 (2015) et sur la manière d'aller de l'avant.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Pedersen de son exposé.

Je crois comprendre que M^{me} Msuya est sur le point de présenter son tout premier exposé au Conseil de sécurité. Je lui souhaite la bienvenue, et je lui donne la parole.

M^{me} Msuya (*parle en anglais*) : Il s'agit de mon premier exposé au Conseil en ma qualité de Coordinatrice adjointe des secours d'urgence. Je me réjouis à la perspective de collaborer étroitement avec tous les membres du Conseil.

Il y a quelques jours, l'ONU, en collaboration avec ses partenaires humanitaires, a publié son évaluation factuelle des besoins humanitaires en République arabe syrienne pour l'année à venir. Les conclusions sont claires et le tableau est très sombre. Il n'y a jamais eu autant de personnes dans le besoin depuis le début du conflit. Au total, 14,6 millions de personnes dépendront de l'aide humanitaire. C'est 9 % de plus que l'année dernière et 32 % de plus que l'année précédente. Le monde manque à ses obligations envers le peuple syrien. Cela ne peut être notre stratégie.

Les hostilités, principalement le long des lignes de front, continuent de faire des victimes civiles et d'endommager les infrastructures civiles critiques telles que les hôpitaux, les écoles et les installations d'approvisionnement en eau. Quatorze civils supplémentaires ont été tués au cours du seul mois de janvier. Les mines et les engins explosifs ont fait d'autres victimes, dont des enfants. Les hostilités limitent également la liberté de circulation, ce qui expose les femmes et les enfants à un risque accru de violations. Comme nous l'avons vu le mois dernier avec l'attaque perpétrée contre une prison à Hassaké, les centaines d'enfants qui restent dans les centres de détention et les camps se trouvent toujours dans une situation incroyablement précaire. Ils n'auraient jamais dû se retrouver dans ces lieux. Ils ont besoin de protection. Ils ont besoin de services et d'espoir pour l'avenir. Il est grand temps d'agir.

La Syrie figure désormais parmi les 10 pays les plus touchés par l'insécurité alimentaire dans le monde, avec 12 millions de personnes considérées comme étant en situation d'insécurité alimentaire, un nombre stupéfiant. L'économie syrienne continue de s'effondrer. Les denrées alimentaires sont de plus en plus chères et la population souffre de la faim. Au cours de l'année écoulée, il est devenu près de deux fois plus cher de nourrir une famille de cinq personnes avec les produits les plus élémentaires pendant un mois. Un ménage dépense aujourd'hui en moyenne 50 % de plus que ce qu'il ne gagne. Pour s'en sortir, les familles doivent emprunter de l'argent sans grand espoir de pouvoir rembourser leurs prêts, laissant ainsi se perpétuer la tendance d'une charge financière toujours plus lourde pour elles, qui les oblige à faire des choix insupportables. Les enfants, et surtout les filles, sont déscolarisés. Les mariages d'enfants sont en hausse. Les familles dirigées par une femme, les personnes âgées sans soutien familial, les personnes handicapées et les enfants sont touchés de manière disproportionnée.

Nous intensifions les programmes de relèvement rapide cette année. Je sais que le Secrétaire général adjoint Griffiths a également présenté un exposé au Conseil sur ce sujet récemment (voir S/PV.8957). Nous

mettons actuellement la dernière main à notre plan d'aide humanitaire pour l'année 2022. Nous prévoyons qu'environ un quart de l'appel total sera consacré au renforcement de la résilience et à l'amélioration de l'accès aux services de base, ce qui représente une nette augmentation par rapport à l'année dernière. Nous nous concentrerons entre autres sur la revitalisation de l'accès à certains services de base comme l'eau, mais nous devons être davantage appuyés et nous comptons sur la générosité des donateurs pour nous permettre de tenir nos promesses. Les différentes parties doivent impérativement contribuer au succès de nos efforts. La survie de millions de personnes dans le nord-ouest de la Syrie dépend de notre aide. L'hiver a aggravé leurs souffrances, en particulier pour les millions de personnes qui vivent sous des tentes. Grâce à nos opérations transfrontières, nous livrons chaque mois des denrées alimentaires, des médicaments et d'autres articles essentiels et soutenons la prestation de services essentiels et ce, de manière transparente et dans le respect des principes.

L'année dernière, nous avons également élargi l'accès au nord-ouest de la Syrie en relançant les opérations d'acheminement à travers les lignes de front. En décembre et en janvier, après la mise en place d'un nouveau système de distribution, l'aide acheminée à travers les lignes de front a commencé à parvenir aux personnes dans le besoin. Nous avons élaboré un plan pour acheminer des livraisons supplémentaires et nous sommes prêts à agir. Ce dont nous avons besoin maintenant, c'est que toutes les parties concernées nous appuient pour permettre aux missions à travers les lignes de front d'avoir lieu. Je voudrais toutefois réaffirmer qu'il n'existe actuellement pas d'autre solution qui puisse correspondre à l'échelle et à l'ampleur des opérations transfrontières massives des Nations Unies, qui fournissent des denrées alimentaires, des doses de vaccin et d'autres formes d'aide vitale à 2,4 millions de personnes.

Les Syriens souffrent depuis si longtemps. Ils méritent un avenir meilleur. Ils ont maintenant besoin d'aide pour survivre, mais il ne devrait pas en être ainsi. Ils doivent avoir une chance de se construire une vie digne, pour eux-mêmes et pour leurs familles. Ils doivent pouvoir donner à leurs enfants l'espoir d'un avenir meilleur. Pour y parvenir, nous avons besoin d'un accès durable et fiable. Nous avons besoin de plus de financements. Nous devons également intensifier les programmes de relèvement rapide, parallèlement à l'action vitale que nous menons. Mais surtout, les Syriens ont besoin de paix.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M^{me} Msuya de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Pedersen, et la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, M^{me} Msuya, de leurs exposés, et je souhaite la bienvenue à la Sous-Secrétaire générale, qui est présente dans cette salle pour la première fois. Leurs exposés sont importants, car le Conseil de sécurité doit impérativement continuer à discuter publiquement des crises politique, humanitaire et de sécurité en cours en Syrie. Aujourd'hui, je voudrais me concentrer sur trois aspects de la crise syrienne : la nécessité de progresser sur le volet politique, qui est dans l'impasse, la menace que représente Daech et la nécessité impérieuse d'élargir l'accès humanitaire, notamment par l'intermédiaire du mécanisme humanitaire transfrontière.

Premièrement, les États-Unis réaffirment leur ferme appui aux efforts déployés par l'Envoyé spécial Pedersen pour promouvoir une solution politique en Syrie et mettre pleinement en œuvre la résolution 2254 (2015). Nous nous félicitons de l'annonce d'un nouveau cycle de réunions de la Commission constitutionnelle syrienne et appelons toutes les parties à y participer de bonne foi et à respecter le format des réunions. Nous nous réjouissons à la perspective de débattre plus avant de l'approche progressive adoptée par l'Envoyé spécial. Nous espérons que toutes les parties syriennes, ainsi que les autres parties prenantes, échangeront de manière constructive sur les moyens de faire progresser tous les aspects du processus politique.

Nous restons profondément préoccupés par l'absence de progrès en ce qui concerne la libération des milliers de personnes détenues arbitrairement et appelons une nouvelle fois le régime d'Al-Assad à procéder à des libérations unilatérales. Par ailleurs, nous exhortons le régime à fournir des informations sur les dizaines de milliers de personnes portées disparues. Comme nous l'avons entendu au cours d'innombrables séances d'information, cette question touche presque toutes les familles syriennes, et l'inaction sur ce dossier nous rappelle la raison pour laquelle les nations ne doivent pas normaliser leurs relations avec un régime qui enferme et fait disparaître de force ses citoyens.

Deuxièmement, l'attaque menée par Daech contre le centre de détention de Hassaké, en janvier, nous rappelle avec force que Daech demeure une menace dangereuse et que la Coalition mondiale contre Daech

doit poursuivre ses efforts. Nous saluons les Forces démocratiques syriennes (FDS), qui ont agi rapidement pour déjouer cette attaque et priver Daech des renforts qu'il recherchait. Les FDS ont subi des pertes importantes durant leur contre-attaque. Nous appelons tous les États Membres à prendre des mesures pour rapatrier, réadapter, réintégrer et poursuivre en justice, le cas échéant, leurs ressortissants qui restent dans le nord-est de la Syrie. L'élimination de l'ancien chef de Daech, Haji Abdullah, du champ de bataille témoigne de notre volonté indéfectible de priver Daech de toute possibilité de se reconstituer et de reprendre le contrôle de territoires en Syrie et en Iraq.

Troisièmement, comme l'a expliqué en détail la Sous-Secrétaire générale, la situation humanitaire désastreuse en Syrie confirme une fois de plus ce que la communauté humanitaire et le peuple syrien répètent depuis des années : l'aide ne parvient pas en quantité suffisante aux personnes qui en ont besoin. Et ce n'est pas tout, car selon les perspectives du Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour cette année, le nombre de personnes qui ont besoin d'assistance en Syrie n'a jamais été aussi élevé depuis le début du conflit, il y a 11 ans. Le peuple syrien n'a pas assez de denrées alimentaires, de médicaments, de carburant, de couvertures, ou encore de vêtements d'hiver. La situation dans le nord-est de la Syrie, qui était déjà catastrophique avant la fermeture du point de passage de Yaaroubiyé, à la frontière avec l'Iraq, a empiré depuis que le Conseil n'a pas autorisé la poursuite de l'utilisation de ce point de passage.

Nous félicitons tous les États qui fournissent à la Syrie une aide en rapport avec la maladie à coronavirus (COVID-19), y compris le don important de vaccins fait récemment par l'Italie, mais pour que les vaccins soient acheminés plus rapidement, nous devons élargir l'accès humanitaire. Il demeure essentiel de préserver l'accès à travers les frontières et les lignes de front. Il est de notre responsabilité collective de renouveler et d'élargir le mécanisme transfrontière cet été. Nous soutenons toutes les modalités d'acheminement de l'aide humanitaire. Cela englobe les convois acheminés à travers les lignes de front, et nous appelons toutes les parties à travailler de manière constructive avec l'ONU pour faciliter l'acheminement de l'aide à travers les lignes de front. Toutefois, comme nous l'avons souvent dit, ainsi que le Secrétaire général, l'aide acheminée à travers les lignes de front ne peut pas rivaliser avec l'ampleur des livraisons transfrontières. Les membres du Conseil doivent donc œuvrer de concert pour garantir non seulement que le point de passage de Bab el-Haoua reste ouvert, mais également

que toutes les options transfrontières soient disponibles pour répondre aux besoins humanitaires pressants. Alors que les États-Unis et d'autres donateurs continuent de soutenir les interventions humanitaires en Syrie, nous devons tous rester vigilants pour détecter toute tentative du régime d'Al-Assad et de ses sbires de manipuler l'aide humanitaire. Le bilan du régime en la matière, depuis le début du conflit, est clair et scandaleux. Nous saisissons par conséquent cette occasion pour rappeler l'importance cruciale des paramètres et des principes de l'aide humanitaire des Nations Unies en Syrie, qui visent à garantir que l'aide humanitaire est fournie dans le respect des principes et uniquement en fonction des besoins. Nous appelons tous les acteurs à permettre à l'ONU et à toutes les organisations humanitaires de mener leurs activités sans ingérence et pour le bien du peuple syrien.

M. Kelly (Irlande) (*parle en anglais*) : Je fais cette déclaration aujourd'hui au nom de la Norvège et de l'Irlande, les corédacteurs en charge du dossier humanitaire syrien. Je me félicite de la présence de la Sous-Secrétaire générale Msuya et la remercie de son exposé qui donne à réfléchir et met une fois de plus en exergue l'ampleur des besoins humanitaires actuels sur place. Elle nous a également rappelé le défi complexe que représente l'acheminement de l'aide humanitaire dans toute la Syrie.

Depuis le début de l'année, l'insécurité et la violence ont augmenté en Syrie. Les hostilités ont entraîné la mort d'au moins 92 civils, dont 19 enfants, au cours de la période considérée. Nous déplorons leur mort, tout comme le fait que les parties au conflit s'en prennent systématiquement aux civils. Le mépris flagrant pour la vie des Syriens est tout simplement inacceptable, mais il est malheureusement devenu la norme. Nous exhortons toutes les parties au conflit à respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire, notamment en assurant la protection des civils et des infrastructures civiles dans la conduite des opérations militaires.

Après plus de 10 années de conflit armé sur plusieurs fronts en Syrie, il y a des mines et toutes sortes d'engins explosifs sur de vastes étendues du territoire national. Des civils innocents qui vaquent à leurs activités quotidiennes paient un lourd tribut : ils sont tués ou mutilés. La contamination par les engins explosifs n'est pas seulement une préoccupation majeure en matière de protection, elle fait également obstacle à l'élargissement de l'accès humanitaire, ainsi qu'aux efforts visant à renforcer les moyens de subsistance et la résilience en Syrie. Les capacités de déminage sont depuis longtemps le maillon manquant de la chaîne des interventions humanitaires en Syrie. Nous nous félicitons du lancement des

opérations de déminage dans la Ghouta occidentale, avec l'appui du Service de la lutte antimines. L'arrivée en Syrie d'organisations compétentes en matière de lutte antimines offre aux donateurs et aux autres acteurs humanitaires la possibilité de commencer à combler cette lacune de toute urgence, conformément aux principes humanitaires.

Nous sommes vivement préoccupés par la détérioration continue des conditions de sécurité dans le camp de Hol, quatre meurtres ayant été signalés au cours du seul mois de janvier. Nous demandons instamment que l'examen des protocoles de sécurité soit achevé rapidement. Il est essentiel que les efforts visant à assurer la sécurité dans le camp permettent de protéger les civils et les travailleurs humanitaires sans entraver l'accès humanitaire.

Les Syriens sont toujours confrontés à un hiver rude et impitoyable aux effets dévastateurs. Les camps ont été inondés, détruisant les tentes, affectant la vie de dizaines de milliers de civils et entraînant la mort d'hommes, de femmes et d'enfants. La crise économique s'est aggravée, faisant grimper le prix des denrées alimentaires et contribuant à l'insécurité alimentaire. L'accès à l'eau a encore été compromis par les hostilités, les faibles précipitations et les perturbations des systèmes d'approvisionnement en eau. Nous nous félicitons des efforts déployés sans relâche par l'ONU et d'autres organisations humanitaires pour mener des activités de relèvement rapide, et nous saluons les progrès accomplis à cet égard au cours de la période considérée.

Tout au long de cette sombre saison, l'opération humanitaire transfrontière a continué de fournir un appui humanitaire essentiel à des millions de personnes qui en ont besoin dans le nord-ouest de la Syrie. Comme le Secrétaire général l'a dit une fois de plus, il n'existe pas d'autre solution qui puisse correspondre à l'échelle et à l'ampleur des opérations transfrontières. L'Irlande et la Norvège, en leur qualité de corédacteurs, continuent de souligner leur appui à toutes les modalités permettant de répondre aux besoins humanitaires de tout le peuple syrien. L'accès humanitaire en Syrie demeure complexe. Nous nous félicitons de la deuxième livraison effectuée à travers les lignes de front dans le nord-ouest de la Syrie, mais nous sommes déçus qu'aucun convoi n'ait été acheminé à travers les lignes de front depuis le début de l'année. Il est essentiel que les autorisations et les garanties de sécurité nécessaires soient fournies. Nous encourageons la poursuite des efforts et nous demandons à toutes les parties de s'engager à faire en sorte que les convois humanitaires puissent atteindre toutes les personnes qui ont besoin d'assistance. C'est le peuple syrien, qui a déjà désespérément besoin d'assistance, qui continue de souffrir lorsque l'accès humanitaire n'est pas garanti. Je voudrais

réaffirmer que notre principe directeur dans ce dossier est, et restera, de répondre aux besoins humanitaires importants de l'ensemble du peuple syrien. Le Conseil de sécurité doit continuer d'œuvrer à l'unisson pour veiller à ce que ces besoins soient satisfaits.

Je voudrais maintenant aborder la situation politique et formuler quelques observations supplémentaires à titre national. Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen de son exposé. L'Irlande salue les efforts constants qu'il déploie pour convoquer de nouveau l'organe restreint de la Commission constitutionnelle pour la septième session prévue du 21 au 25 mars. La Commission doit progresser sur les questions de fond, mais ne peut pas le faire sans des discussions sérieuses sur les textes, notamment de la part des autorités syriennes. Nous nous félicitons de la poursuite des consultations entre M. Pedersen et le Comité consultatif des femmes syriennes. Il est essentiel que la Commission ait une idée précise des différentes répercussions de la situation actuelle sur les femmes et les hommes. L'égalité des genres et le respect du droit international des droits de l'homme doivent être des priorités, sous-tendues par une constitution tenant compte des questions de genre. La participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, ainsi que leur leadership, doivent être la norme à chaque étape et pour chaque partie.

L'Irlande appelle toutes les parties au conflit à respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international. Nous demandons une nouvelle fois que les auteurs de violations du droit international soient tenus de répondre de leurs actes. L'Irlande continuera d'appuyer les travaux de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, mise en place par le Conseil des droits de l'homme, et du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. Ces deux organes ont un rôle capital à jouer pour ce qui est de garantir l'application du principe de responsabilité et la justice, ce qui est essentiel pour assurer au peuple syrien une paix et une stabilité durables.

L'Irlande demeure profondément préoccupée par le sort des dizaines de milliers de personnes en Syrie qui sont détenues illégalement ou victimes de disparitions forcées. Nous attendons avec intérêt la prochaine étude du Secrétaire général sur les moyens de renforcer les efforts déployés pour faire la lumière sur le sort des personnes disparues en Syrie et le lieu où elles se trouvent, comme l'a demandé l'Assemblée générale

dans sa résolution 76/228. Cela complétera utilement les travaux menés actuellement, notamment par le Bureau de l'Envoyé spécial.

Le mois dernier, le Conseil s'est vu rappeler la grave menace que Daech continue de représenter en Syrie. La communauté internationale doit rester déterminée à le vaincre définitivement. Pour aider à surmonter ces défis et d'autres, l'Irlande continuera à soutenir l'Envoyé spécial Pedersen dans tous ses efforts pour favoriser un règlement politique qui profite à tous les Syriens. Nous attendons avec intérêt la poursuite de ses démarches s'agissant de son initiative fondée sur une approche progressive. Nous appelons toutes les parties au conflit, ainsi que les autres parties prenantes internationales et syriennes, à faire de même.

Pour terminer, la résolution 2254 (2015) doit rester notre guide. Nous savons tous que la seule solution durable à la crise en Syrie passe par un processus politique inclusif et contrôlé par les Syriens, qui réponde à leurs aspirations légitimes. Ce n'est qu'alors que le peuple syrien pourra avoir l'assurance que la fin de ses souffrances est pour bientôt. C'est la seule voie à suivre.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie M. Geir Pedersen et M^{me} Joyce Msuya de leurs importants exposés. Nous souhaitons la bienvenue à M^{me} Msuya à sa première séance au Conseil de sécurité. Aujourd'hui, je voudrais d'abord aborder la situation humanitaire en République arabe syrienne, puis passer à la question politique.

S'agissant du premier point, il est essentiel de privilégier la satisfaction des besoins humanitaires du peuple syrien, qui souffre le plus de cette crise. Il est impératif de faire la distinction entre les positions politiques et les positions humanitaires. La tâche consistant à fournir au peuple syrien une aide humanitaire et des secours doit faire l'objet d'un consensus, indépendamment des divergences politiques, surtout à la lumière de la déclaration de M^{me} Msuya selon laquelle 14,6 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire. Veiller à ce que les Syriens ne soient pas abandonnés à eux-mêmes dans des conditions difficiles, en étant privés des services les plus élémentaires tels que l'eau et l'électricité, est un impératif moral et humanitaire. À cet égard, nous rappelons que la crise de l'eau est un des défis humanitaires les plus importants auxquels les Syriens sont confrontés, en particulier ceux qui dépendent de la station d'eau d'Alouk ou qui habitent dans la ville de Bab. Nous soulignons également que les restrictions d'accès à l'eau auront de graves répercussions humanitaires. Mon pays insiste en outre sur la nécessité pour les parties concernées en Syrie de coopérer

afin de garantir que l'aide humanitaire parvienne à tous ceux qui en ont besoin. À cet égard, nous saluons la poursuite de l'acheminement de l'aide humanitaire en Syrie, conformément à la résolution 2585 (2021), et la reprise des opérations d'acheminement de l'aide humanitaire à travers les lignes de front ces derniers mois.

En ce qui concerne la situation politique, nous nous félicitons de l'accord des deux parties en vue de la convocation de la septième session des réunions de la Commission constitutionnelle le 21 mars, y compris leur accord sur les modalités de la session. De telles mesures contribueront à renforcer la confiance entre les parties, ce qui leur permettra de relever des défis plus complexes. Nous les encourageons à poursuivre le dialogue pour tirer parti de ces évolutions positives. Nous voudrions rappeler l'importance d'une participation active des Syriennes aux travaux de la Commission constitutionnelle, notamment en raison du rôle central qu'elles jouent dans tous les domaines du développement social.

On ne peut pas faire abstraction de la réalité, à savoir que la Syrie est un pays arabe et que sa stabilité est liée à celle de la région arabe dans son ensemble. Nous soulignons qu'il importe de condamner toute ingérence étrangère dans les affaires syriennes et de donner un rôle plus important aux États arabes dans la crise syrienne, car cette approche est la plus efficace pour appuyer les efforts de médiation menés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies dans le but de régler la crise et de préserver la sécurité de la région.

Pour faire avancer le processus politique, il faut prendre des mesures pour régler les problèmes en matière de sécurité, notamment par la désescalade et un cessez-le-feu à l'échelle nationale. Les conséquences découlant des conditions de sécurité précaires en Syrie et qui se sont étendues aux pays voisins, notamment la Jordanie, doivent être prises en considération. Les affrontements qui ont éclaté récemment à la frontière jordano-syrienne entre les forces armées jordaniennes et certains groupes qui essayaient d'introduire illégalement des drogues sur le territoire jordanien et dans les pays voisins ont fait plusieurs morts et blessés parmi les gardes-frontières jordaniens, ce qui est inacceptable.

Pour terminer, nous rappelons qu'il est encore possible de trouver une solution politique à la crise syrienne. Cela exige de faire preuve de la souplesse nécessaire et de déployer des efforts concertés pour surmonter les obstacles actuels et passer de la gestion de la crise à son règlement, conformément à la résolution 2254 (2015), pour satisfaire aux aspirations et aux besoins fondamentaux du peuple frère syrien.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Représentant spécial Pedersen de son exposé. Nous souhaitons également la bienvenue au Conseil de sécurité à la Sous-Secrétaire générale Msuya et nous la remercions de son exposé. Je serai bref, car j'ai le sentiment que je risque de me répéter. Il n'est nul besoin de rappeler les souffrances insupportables du peuple syrien dans l'impasse actuelle et, comme nous l'avons entendu aujourd'hui, la situation humanitaire tragique et persistante, qui continue de se détériorer. Chaque mois, lorsqu'on nous brosse le tableau de la situation générale en Syrie, qui est déprimant, nous nous demandons combien de millions de personnes sans défense doivent encore souffrir de la faim et combien de victimes et d'enfants doivent mourir de froid pour que le Conseil use de son pouvoir pour changer le statu quo actuel.

Nous avons déjà attiré l'attention sur l'importance capitale de l'accès transfrontière, et j'insiste de nouveau sur ce point. Il doit être élargi pour qu'à la prochaine séance ou à celles qui suivront dans les mois à venir, on ne nous brosse pas le même tableau, ou un tableau encore bien pire, qui reflète une négligence et mépris terribles pour la vie humaine.

Les Syriens ont besoin de tout. Ils ont besoin de denrées alimentaires et de toute l'aide qu'ils peuvent obtenir pour survivre, mais surtout, ils ont besoin de paix, d'espoir et de perspectives. C'est pourquoi la solution à ce problème est un processus de transition politique, sans lequel aucun progrès ne peut être réalisé en vue de la normalisation de la vie dans le pays en général, notamment la situation humanitaire.

Il n'y a pas d'autre solution que la mise en œuvre intégrale et rapide de la résolution 2254 (2015). Les retards et les déraillements ne feront qu'aggraver une situation déjà horrible. Le régime syrien, qui porte au premier chef la responsabilité des souffrances massives infligées au peuple syrien et la perpétuation de ce statu quo meurtrier, porte également la responsabilité principale de la quasi-absence de progrès vers un règlement politique du conflit. Nous soutenons un processus dirigé et contrôlé par la Syrie, mais nous sommes aussi fermement convaincus que les efforts visant à réhabiliter le régime syrien ne doivent pas précéder mais plutôt suivre des progrès réels et tangibles en vue d'une véritable transition en Syrie. Récompenser le régime alors qu'il n'accepte en aucune façon d'assumer sa part de responsabilité pour surmonter le statu quo ne fera que le conforter dans son refus – comme nous l'avons vu – de coopérer de bonne foi avec l'opposition et dans sa détermination à continuer de saper la transition politique en toute impunité.

Nous réaffirmons notre appui total et sans réserve à l'Envoyé spécial dans son approche progressive visant à réunir les parties concernées pour remettre la Syrie sur les rails. Nous restons désireux de rechercher et d'obtenir des résultats réalistes qui puissent ouvrir la voie vers une Syrie libre et démocratique. Nous attendons avec intérêt la prochaine réunion de la Commission constitutionnelle et un processus soutenu pour progresser en matière de participation des femmes. Nous restons convaincus que des élections libres et régulières, tenues sous une nouvelle constitution qui reflète la volonté et les aspirations du peuple syrien, sont le moyen d'ouvrir un nouveau chapitre pour la Syrie. La libération de tous les prisonniers politiques, une cessation complète des attaques visant les zones civiles et l'établissement des responsabilités pour les crimes commis sont autant de prérequis importants afin de rebâtir le processus qui pourra mettre la Syrie sur les bons rails pour son avenir.

M. Ragutthalli (Inde) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres orateurs pour remercier l'Envoyé spécial Pedersen et la Sous-Secrétaire générale Msuya des informations mises à jour qu'ils nous ont communiquées aujourd'hui.

La position de l'Inde reste inchangée quant au fait que l'imposition de solutions extérieures n'aidera pas à régler le conflit syrien. C'est aux Syriens qu'il appartient de déterminer et de décider ce qui est le mieux pour la Syrie et pour leur avenir. L'Envoyé spécial travaille sans relâche pour faciliter le processus politique conformément à la résolution 2254 (2015), et nous soutenons les efforts diplomatiques qu'il déploie en vue de sortir le processus de la Commission constitutionnelle de l'impasse. Nous prenons acte de l'annonce que la septième session de la Commission constitutionnelle aura lieu à Genève le mois prochain. Nous notons également avec satisfaction les récents déplacements de l'Envoyé spécial à Damas et à Moscou et ses réunions avec les dirigeants syrien et russe. Il dialogue aussi avec d'autres dirigeants de la région, notamment en Égypte. Nous estimons que les acteurs régionaux et les voisins de la Syrie auront un rôle important à jouer dans le règlement pacifique du conflit et dans l'obtention d'avancées durables par l'application de la résolution 2254 (2015).

Concernant les mesures de confiance, nous attendons avec beaucoup d'intérêt de recevoir la note de l'Envoyé spécial sur ses nouvelles idées, comme indiqué au Conseil en janvier (voir S/PV.8955). Nous espérons que cette note traitera également des questions relatives à la reconstruction. Nous nous félicitons aussi des

efforts déployés par les autorités syriennes pour s'occuper en priorité du retour des Syriens déplacés dans leurs régions d'origine.

Sur le front de la sécurité, nous demeurons préoccupés par la situation générale, y compris la multiplication des violations du cessez-le-feu dans le nord-ouest de la Syrie. Nous engageons tous les camps à s'abstenir de toute action susceptible d'entraîner une nouvelle dégradation de la situation. L'Inde insiste régulièrement sur la menace imminente que représente la résurgence des groupes terroristes en Syrie. La brutalité des attaques perpétrées par Daech dans le nord-est de la Syrie et à Hassaké le mois dernier démontre la gravité du problème. La réapparition de Daech en Syrie et en Iraq appelle une action urgente de la part de la communauté internationale. Nous réaffirmons que la lutte mondiale contre le terrorisme ne peut ni ne doit être compromise au nom d'intérêts politiques étroits. On ne peut pas vaincre les terroristes en formant des alliances avec des entités non souveraines ou en servant des visées politiques étriquées.

La crise humanitaire en Syrie n'a pas connu d'amélioration sensible ces derniers mois. Nous considérons qu'un cessez-le-feu global à l'échelle nationale est crucial pour le bien du peuple syrien. Il aidera également à élargir les opérations d'aide humanitaire passant par les lignes de front. Nous prenons acte des progrès accomplis pour étendre l'intervention humanitaire d'ensemble et faciliter l'accès à travers les lignes de front, y compris l'élaboration d'un plan semestriel destiné à garantir un flux prévisible et durable des secours. Dans le nord-est, toutefois, nous pensons que les opérations peuvent être grandement étendues. Il convient aussi de noter que les opérations transfrontières en cours continuent de nuire à la souveraineté de l'État syrien. Nous encourageons donc le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les autres organismes des Nations Unies compétents à poursuivre leurs efforts en vue d'améliorer aussi les opérations transitant par les lignes de front.

Il faudra rehausser l'aide humanitaire et l'appui des donateurs au profit du plan d'aide humanitaire des Nations Unies pour la Syrie, qui est toujours sous-financé. Par ailleurs, nous restons convaincus qu'il est capital de progresser sur l'application de la résolution 2585 (2021) en ce qui concerne le relèvement rapide. Le concours de la communauté internationale face aux défis économiques et humanitaires continue de faire partie intégrante du succès du processus politique. Pour sa part, l'Inde continue de fournir à la Syrie une aide

au développement et à la mise en valeur des ressources humaines. En réponse à une demande d'aide humanitaire d'urgence du Gouvernement syrien, l'Inde a fait don l'an dernier de 2 000 tonnes de riz, en deux fois, pour renforcer la sécurité alimentaire en Syrie, et nous avons aussi donné, en juillet 2020, 10 tonnes de médicaments permettant de sauver des vies dans le cadre de la lutte contre la maladie à coronavirus (COVID-19) dans le pays. Plus de 500 Syriens ont bénéficié du camp d'appareillage de prothèses que nous avons organisé en 2020.

Pour conclure, il ne faut pas ignorer le fait que les aspects politiques et humanitaires du conflit en Syrie sont très liés. L'Inde reste déterminée à appuyer le processus de réconciliation facilité par l'ONU et dirigé et contrôlé par les Syriens qui est en cours et qui constitue la seule façon crédible d'avancer.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, le Ghana et le Kenya. Nous remercions l'Envoyé spécial Pedersen et la Sous-Secrétaire générale Msuya de leurs exposés. Nous nous félicitons par ailleurs de la participation des représentants de la Syrie, de l'Iran et de la Turquie. Notre déclaration portera sur la situation politique, humanitaire et de sécurité en Syrie.

La situation en Syrie continue de requérir notre responsabilité collective de protéger et d'autonomiser le peuple syrien dans sa quête de paix et de stabilité durables. Les progrès sur le volet politique sont capitaux à cet égard. Nous saluons les efforts de l'Envoyé spécial, qui, après un hiatus de quatre mois, ont abouti à un accord pour la tenue d'une septième session de réunions de la Commission constitutionnelle au cours de la deuxième quinzaine du mois prochain. Nous saluons la volonté des parties de trouver un accord sur la méthode, qui nous semble signer une évolution prometteuse. Nous leur demandons une fois de plus de participer de manière sincère et constructive, dans l'intérêt des millions de Syriens qui comptent sur leur leadership pour un avenir radieux. Par ailleurs, nous attendons avec intérêt la réunion qui se tiendra le mois prochain au niveau des ministres des affaires étrangères dans le cadre du processus d'Astana. Nous espérons qu'elle ouvrira des perspectives pour faire avancer la Syrie et lui donner de l'espoir. Les trois membres africains du Conseil appuient également d'autres moyens novateurs de favoriser la progression du processus politique. Nous prenons note des consultations en cours de l'Envoyé spécial sur une approche pas à pas et appelons vivement à ce que sa mise en œuvre, s'agissant en particulier des questions humanitaires, soit clairement en accord avec le droit international humanitaire.

Les initiatives régionales sont d'une aide décisive pour le peuple syrien dans sa quête d'une paix durable. Notre expérience en Afrique nous enseigne que la mobilisation active et positive des pays voisins et proches, en particulier de façon coordonnée, est déterminante pour régler les crises politiques et de sécurité les plus difficiles. Nous plaidons par conséquent pour un appui régional, en gardant à l'esprit que la résolution 2254 (2015) demeure la principale feuille de route pour apporter à la crise la solution politique souhaitée.

S'agissant de la situation de sécurité, les trois membres africains du Conseil condamnent la violence qui ne faiblit pas le long des lignes de contact dans le nord-ouest de la Syrie et à Deraa, violence qui prend la forme de frappes aériennes, de frappes depuis le sol, d'engins explosifs improvisés et de restes explosifs de guerre. L'escalade de la violence continue d'endommager les infrastructures publiques et entrave l'accès de la population aux services publics, y compris les soins de santé, les structures éducatives, l'eau potable et des besoins de base comme le chauffage, le carburant et la nourriture. La destruction de vies humaines et de moyens de subsistance, en particulier pour les femmes, les enfants et les autres groupes vulnérables, qui s'ensuit est répugnante et devrait être arrêtée à tout prix.

Il est crucial de faire en sorte qu'un cessez-le-feu à l'échelle nationale soit respecté par toutes les parties concernées, sachant qu'il est de plus en plus clair que les options militaires ne peuvent pas mettre fin à la guerre. En outre, les périls qui pèsent sur des vies innocentes du fait de groupes que le Conseil de sécurité a désignés comme terroristes, tels que Daech et Hay'at Tahrir el-Cham, restent profondément préoccupants. Les trois membres africains du Conseil soulignent le caractère impératif d'une action collective décisive pour combattre ces groupes terroristes afin que justice soit faite aux victimes.

Nous soulignons également l'impératif de protection des civils, des travailleurs humanitaires et des infrastructures civiles, conformément au droit international humanitaire et aux résolutions pertinentes de l'ONU.

Cela m'amène à la situation humanitaire. Les trois membres africains du Conseil de sécurité constatent avec regret que 14,6 millions de personnes sont toujours dans le besoin. Le mécanisme d'aide transfrontière, complété par l'acheminement de l'aide à travers les lignes de front, reste un moyen crucial d'acheminer l'aide humanitaire et doit être maintenu dans l'intérêt de la population. Nous saluons en outre la poursuite de l'acheminement de l'aide

à travers les lignes de front dans le nord-ouest au titre du plan semestriel et encourageons l'ajout de fournitures médicales dans le cadre de cette intervention.

Nous devons mettre en garde contre la politisation ou le détournement de l'aide et appelons à des normes claires de surveillance et de transparence en ce qui concerne la livraison de l'aide par le mécanisme transfrontière ainsi que pour l'acheminement de l'aide à travers les lignes de front, tout en assurant la protection de l'ensemble du personnel et des convois humanitaires.

Nous sommes également préoccupés par les conséquences de la pandémie, qui continuent de compromettre de manière disproportionnée les perspectives sociales et économiques des femmes, compte tenu de la fragilité du pays et des destructions résultant d'années de conflit.

En outre, au vu de la situation économique désastreuse, marquée par une insécurité alimentaire généralisée, nous demandons instamment à tous les acteurs d'appuyer les mesures de relance économique qui sont une composante essentielle de la paix à plus long terme dont la Syrie et la région ont besoin.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité se félicitent des activités de relèvement rapide et de subsistance entreprises dans le cadre de l'action humanitaire de l'ONU et encouragent l'expansion de ces activités pour y inclure un soutien psychosocial pour la population, en particulier pour les femmes et les enfants, qui ont été touchés de manière disproportionnée par le conflit. Il est impératif que ces programmes soient suffisamment financés afin qu'ils permettent d'atteindre l'objectif d'une paix durable.

Pour terminer, nous réaffirmons l'importance de respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la Syrie. Les trois membres africains du Conseil de sécurité sont solidaires du peuple syrien dans sa quête de la paix, qui ne peut être obtenue que par un dialogue politique dirigé et contrôlé par les Syriens, avec l'appui de la communauté internationale.

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Geir Pedersen et la Sous-Secrétaire générale Joyce Msuya de leurs exposés, ainsi que le Secrétaire général du rapport présenté en début de semaine.

Une fois encore, il n'y a aucune nouvelle encourageante ou évolution positive en provenance de la Syrie. Des civils et des infrastructures civiles de base continuent d'être touchés par les hostilités en cours, et le prix

élevé des denrées alimentaires et l'insécurité alimentaire ont rendu des millions de Syriens encore plus dépendants de l'aide internationale. Les mots de l'Envoyé spécial Pedersen restent tristement appropriés : c'est un statu quo inacceptable.

L'accès à l'eau potable est un droit humain fondamental. Il est inquiétant d'entendre que des millions de personnes n'ont toujours pas d'accès fiable à l'eau et que la prévalence des maladies d'origine hydrique exerce une pression supplémentaire sur le système de santé publique. Le Brésil demande de nouveau à toutes les parties de respecter les droits de la personne et le droit international humanitaire, notamment en prenant constamment soin d'épargner les civils et les infrastructures civiles.

Les efforts de relèvement rapide doivent être renforcés et les dérogations pour raison humanitaire appliquées à toute sanction doivent être strictement respectées afin de veiller à ce que les sanctions ne compromettent pas l'accès à la nourriture, aux abris et aux fournitures médicales essentielles pour les personnes qui en ont le plus besoin.

La présence croissante de groupes terroristes en Syrie est particulièrement préoccupante, surtout à la suite des attaques à Hassaké. Le Brésil reste préoccupé par la situation des enfants détenus dans le centre de détention de Ghoueïran. Nous appuyons l'appel lancé par l'UNICEF pour avoir accès aux garçons et aux filles détenus dans des installations dans le nord-est de la Syrie afin de leur fournir les soins nécessaires.

Le Brésil réaffirme son appui à l'acheminement régulier d'une aide internationale vitale au peuple syrien, en particulier à celles et ceux qui vivent dans des camps et des implantations sauvages.

Dans son dernier rapport (S/2022/135), le Secrétaire général confirme que les opérations transfrontières restent essentielles pour s'assurer que l'aide de base puisse atteindre des millions de civils dans le besoin. Il précise également que l'acheminement de l'aide à travers les frontières est l'une des opérations d'aide les plus surveillées au monde et fait l'objet de contrôles multiples pour garantir une haute transparence.

Le Brésil souligne l'importance de maintenir ces opérations humanitaires transfrontières sous surveillance, tandis que les opérations d'acheminement à travers les lignes de front se développent de manière sûre, régulière et prévisible. Nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général à toutes les parties pour qu'elles aplanissent les obstacles actuels

aux opérations à travers les lignes de front en s'acquittant de leur obligation d'assurer un accès humanitaire libre et sans entrave, conformément aux principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.

Le Brésil demeure convaincu que seul un processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens, sous les auspices de l'ONU, dans le plein respect de l'intégrité territoriale de la Syrie, permettra d'instaurer une paix durable et d'atténuer les souffrances de la population syrienne.

Nous appuyons les efforts déployés par M. Pedersen pour amener les principales parties prenantes à renouer le dialogue et pour essayer de nouvelles idées dans le but de renforcer la confiance entre les parties et de faire progresser la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015).

Le Brésil se félicite de la perspective d'une septième session de la Commission constitutionnelle le mois prochain et garde l'espoir qu'une nouvelle méthodologie puisse être convenue pour la soumission de révisions de fond concernant des éléments de la Constitution. Après une décennie de souffrances, le peuple syrien mérite de voir des progrès concrets vers un accord politique tant attendu, qui puisse mettre fin au conflit et ouvrir la voie à une paix durable.

M^{me} Buenrostro Massieu (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Envoyé spécial Geir Pedersen et la Sous-Secrétaire générale Joyce Msuya de leurs exposés détaillés. Je souhaite à la Sous-Secrétaire générale Msuya plein succès dans ses nouvelles fonctions. Je salue également la présence des délégations de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran et de la Turquie.

Je vais concentrer mes remarques sur la situation politique, la violence et la crise humanitaire en Syrie.

Dans quelques jours, cela fera 11 ans que le conflit en Syrie a commencé. Malheureusement, aucune amélioration n'est en vue. Le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire a déjà atteint 14,6 millions. La crise touchant la prestation de services de base tels que l'eau et l'électricité est particulièrement préoccupante.

Le Mexique réaffirme qu'il ne peut y avoir de solution militaire au conflit. Toutefois, pour que le dialogue politique aboutisse et pour éviter que les coûts et la tragédie humaine ne s'accroissent, toutes les parties prenantes doivent faire preuve de volonté politique.

Nous redisons l'importance de respecter un cessez-le-feu national tout en faisant avancer le processus politique conformément à la résolution 2254 (2015). Sur ce dernier point, nous saluons la stratégie de l'Envoyé spécial qui s'emploie à organiser des réunions entre les différentes parties ainsi que des consultations avec les acteurs régionaux et internationaux, y compris le Ministère syrien des affaires étrangères et des expatriés. Nous nous félicitons également de l'accord sur la tenue de la septième session de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle en mars. Nous appelons les parties à participer de manière constructive et engagée à ces discussions.

La libération de cinq détenus et la délivrance de 40 certificats de décès dans la Ghouta orientale constituent une avancée positive. Nous considérons toutefois que cela n'est pas suffisant par rapport à l'ampleur du problème, sachant que des milliers de personnes sont toujours portées disparues ou détenues. Nous appelons une nouvelle fois le régime à les libérer immédiatement et à faciliter l'accès des organisations humanitaires aux centres de détention.

Le rapport du Secrétaire général (S/2021/1030) et le dernier rapport bimestriel en date indiquent clairement qu'un accès humanitaire sûr, durable et sans entrave est essentiel pour répondre aux besoins fondamentaux de la population et atténuer les effets cumulés de plus de 10 années de conflit. Outre les soins médicaux, des services tels que les soins de santé mentale et le soutien psychosocial sont également nécessaires.

Le Mexique se félicite des progrès réalisés dans les opérations à travers les lignes de front vers le nord-ouest. Cependant, il est clair que cela ne remplace pas les plus de 1 200 camions d'aide humanitaire qui entrent par Bab el-Haoua chaque mois. L'esprit qui a conduit à l'adoption à l'unanimité de la résolution 2585 (2021) en juillet 2021 doit continuer de guider les travaux du Conseil.

Les problèmes persistants à la station de pompage d'eau d'Alouk, en plus des attaques qui perturbent la distribution de l'eau, illustrent les conséquences que le conflit prolongé a eues sur la Syrie. La résolution 2585 (2021) souligne le caractère central des projets de relèvement rapide. Leur mise en œuvre est une priorité, en particulier pour garantir le relèvement et la résilience du peuple syrien.

M. de Rivière (France) : Je remercie M. Pedersen et M^{me} Msuya pour leurs interventions.

Le règlement durable du conflit ne peut être que politique. La guerre n'est pas finie : un bombardement des forces du régime syrien dans la province d'Edleb a entraîné, le 12 février, la mort de nombreux civils, dont des enfants. La France condamne ces bombardements et réitère son appel à une cessation immédiate des hostilités à l'échelle nationale. La protection des civils reste une priorité absolue.

Le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2254 (2015). Elle demeure notre feuille de route commune pour aboutir à une solution politique au conflit. Sans sa pleine mise en œuvre, il n'y aura pas de paix durable.

La France soutient les efforts déployés par l'Envoyé spécial dans le cadre de l'approche « step-for-step ». Le processus politique doit connaître des avancées et chaque acteur doit prendre ses responsabilités, en premier lieu le régime syrien, qui ne consent toujours pas à faire le moindre geste.

Les besoins humanitaires n'ont jamais été aussi élevés : 14,6 millions de personnes ont besoin d'aide. Il est indispensable de garantir un plein accès humanitaire à l'ensemble de ces personnes. Toutes les parties au conflit, en particulier le régime, doivent respecter leurs obligations internationales.

Le mécanisme humanitaire transfrontière demeure indispensable : 10 000 camions ont permis, l'an dernier, d'acheminer chaque mois de l'aide à environ 2,4 millions de personnes dans le nord-ouest. Les progrès en matière d'accès à travers les lignes de front doivent se poursuivre, tant dans le nord-ouest que dans le nord-est, mais le mécanisme transfrontière restera nécessaire aussi longtemps que l'aide ne parviendra pas à toutes les populations dans le besoin sur l'ensemble du territoire.

En l'absence de solution politique, les positions française comme européenne sur la levée des sanctions et la reconstruction demeureront inchangées. La reconstruction ne pourra débuter que lorsqu'un processus politique sera solidement enclenché. Je le redis : le régime doit, là aussi, prendre ses responsabilités.

Par ailleurs, les violations systématiques par le régime des droits des réfugiés rentrés en Syrie témoignent que les conditions d'un retour volontaire, sûr et digne des réfugiés ne sont pas remplies. À nouveau, il revient au régime de prendre ses responsabilités. Il est par ailleurs indispensable de permettre au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés d'avoir accès aux réfugiés de retour.

La France continuera, enfin, son combat sans relâche contre l'impunité des auteurs de crimes commis en Syrie. Ceux-ci devront répondre de leurs actes.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Geir Pedersen, et la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, M^{me} Joyce Msuya, de leurs exposés.

La Chine se félicite des efforts déployés par l'ONU pour faire avancer le processus politique en Syrie et soulager les souffrances du peuple syrien. Aujourd'hui, je voudrais formuler les trois brèves observations suivantes.

Premièrement, nous devons adhérer au règlement politique, qui est la voie à suivre. La Chine appuie fermement le processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens, et appelle toutes les parties en Syrie à renforcer le dialogue, à aplanir les divergences et à oeuvrer en faveur de progrès de fond dans les travaux de la Commission constitutionnelle. La Chine se félicite de la médiation politique assurée par l'Envoyé spécial Pedersen et espère que la septième session de la Commission constitutionnelle se tiendra comme prévu en mars. Les travaux de la Commission constitutionnelle doivent rester indépendants et libres de toute ingérence étrangère et la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie doivent être respectées.

Deuxièmement, le terrorisme en Syrie doit être éliminé. La situation en matière de lutte contre le terrorisme en Syrie reste sombre. Conformément au droit international et aux résolutions du Conseil de sécurité, la communauté internationale doit adopter des normes homogènes, renforcer la coopération en matière de lutte contre le terrorisme et agir résolument contre les forces terroristes en Syrie afin d'instaurer des conditions de sécurité propices au déroulement du processus politique. La récente évasion de prison de membres de Daech rappelle à la communauté internationale que le problème des combattants terroristes étrangers en Syrie et en Iraq est flagrant et a des retombées. Ce problème de longue date constitue une menace commune pour les pays d'origine, les pays directement concernés et les pays de la région. Toutes les parties parties prenantes doivent travailler de concert pour le régler.

Troisièmement, il ne faut ménager aucun effort pour améliorer la situation économique et humanitaire en Syrie. La crise économique a touché tous les aspects de la société syrienne, et les prix des denrées alimentaires et du pétrole flambent. La Chine appelle la communauté

internationale à accroître son aide à la Syrie en mettant en œuvre la résolution 2585 (2021) sur la base des besoins réels de la Syrie et en exécutant des projets de relèvement rapide et de reconstruction à grande échelle afin de préserver les moyens de subsistance du peuple syrien. La Chine se félicite des progrès réalisés par l'ONU en ce qui concerne les opérations d'acheminement de l'aide humanitaire à travers les lignes de front dans le nord-ouest de la Syrie et espère que les opérations de secours en question s'appuieront pleinement sur le rôle du Gouvernement syrien. Les pays concernés doivent immédiatement lever les sanctions unilatérales et le blocus économique imposés à la Syrie afin de créer les conditions favorables à l'acheminement de l'aide humanitaire et à la reconstruction après la guerre en Syrie.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier nos intervenants, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Geir Pedersen, et la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, M^{me} Joyce Msuya, à qui je souhaite la bienvenue dans ses nouvelles fonctions.

Aujourd'hui, les conséquences à long terme de la guerre se sont rappelées à nous. Après près de 11 années de conflit en Syrie, au cours desquelles nous avons été témoins de violations effroyables du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, 14,6 millions de Syriens ont besoin d'une aide humanitaire. La destruction des infrastructures civiles a fait que 76 % de la population est dans l'incapacité de satisfaire ses besoins les plus élémentaires. Cela signifie une malnutrition chronique, une augmentation du prix du pain, des familles qui campent dans un froid glacial et des jeunes enfants qui souffrent de retard de croissance, autant de souffrances dont il faudra une génération pour se remettre.

Alors que nous observons, saisis d'horreur, ce qui se passe actuellement en Ukraine, les combats quotidiens des hommes, des femmes et des enfants en Syrie doivent tenir lieu de terrible avertissement pour la communauté internationale. La souffrance indicible de millions de personnes, qui entraîne des déplacements massifs, une instabilité régionale et un choc économique, ne sert aucun intérêt.

La nécessité d'une réponse humanitaire continue et cohérente en Syrie est évidente. L'assistance doit être fournie par tous les moyens possibles. La résolution 2585 (2021) doit être mise en œuvre dans son intégralité et, dans l'optique du mois de juillet, la prorogation du mandat transfrontière des Nations Unies demeure essentielle.

Le Royaume-Uni appuie tous les efforts visant à améliorer l'accès à travers les lignes de front et les efforts de relèvement rapide. Cependant, pour mettre fin au conflit et apporter une paix durable en Syrie, un processus politique dirigé par l'ONU, tel que prévu par la résolution 2254 (2015), demeure essentiel. Le Royaume-Uni se félicite des efforts constants déployés par l'Envoyé spécial Pedersen et de son intention de convoquer à nouveau une session de la Commission constitutionnelle à Genève dans la deuxième quinzaine de mars. Le régime syrien doit participer véritablement à ce processus. Nous exhortons toutes les parties, y compris les soutiens du régime, à redoubler d'efforts pour trouver une solution.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour l'Envoyé spécial Pedersen et la Sous-Secrétaire générale Msuya de leurs exposés.

Je tiens tout d'abord à souligner l'engagement continu de la Norvège en faveur d'une solution politique inclusive dirigée et contrôlée par les Syriens. Cela, parallèlement à des mesures pour remédier à la situation humanitaire, économique et de sécurité sur le terrain, est essentiel pour mettre fin aux souffrances du peuple syrien, qui durent depuis plus de 10 ans. À cet égard, il est primordial de promouvoir la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015), adoptée par consensus par le Conseil. Cette résolution doit être mise en œuvre par les parties syriennes elles-mêmes, ainsi que par tous les membres de la communauté internationale.

La Norvège maintient son appui indéfectible à l'Envoyé spécial Pedersen dans les efforts qu'il déploie pour promouvoir une approche progressive en vue de favoriser des progrès sur le plan politique et dans le cadre des travaux de la Commission constitutionnelle. Nous constatons avec satisfaction que les invitations pour la septième session de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle, qui se tiendra à la fin du mois de mars, ont été envoyées. Les parties doivent saisir cette occasion pour faire avancer le processus constitutionnel. Tout progrès dans le processus constitutionnel sera salué non seulement par le Conseil, mais aussi par l'ensemble de la communauté internationale.

Nous exhortons tous les acteurs impliqués dans le conflit syrien à contribuer de manière constructive et en toute bonne foi. La résolution 2254 (2015) aborde de nombreuses questions d'intérêt commun qui profiteront non seulement au peuple syrien, mais aussi aux pays voisins, et seront soutenues par l'ensemble de la communauté internationale. La libération des détenus

et la communication aux familles d'informations sur le sort de leurs proches portés disparus sont d'une importance cruciale et concernent de nombreux Syriens. Il en va de même pour le retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité des réfugiés, la lutte contre le terrorisme et une réforme politique inclusive.

Je voudrais en outre attirer l'attention sur le travail et le rôle importants du Comité consultatif des femmes syriennes, qui s'est réuni en Norvège en janvier. Ses membres ont envoyé un message clair à la communauté internationale sur la nécessité de trouver une solution politique inclusive. Leur rôle est crucial, tout comme celui du Bureau d'aide à la société civile syrienne, dans les efforts déployés pour faire avancer le processus politique.

Bien que les lignes de front en Syrie soient relativement stables depuis un certain temps, les combats, les bombardements et les frappes aériennes se poursuivent, faisant des morts et des blessés parmi les civils. Nous avons besoin d'une solution politique, mais il est également clair qu'un cessez-le-feu à l'échelle nationale est nécessaire. Il s'agit d'un élément essentiel de la résolution 2254 (2015).

Je tiens aussi à souligner l'importance de poursuivre la lutte contre Daech en Syrie. Cela a été démontré par les événements récents, puisque le groupe terroriste continue d'utiliser la Syrie comme base d'opérations. Les conditions de sécurité demeurent fragiles et l'impasse politique actuelle est intenable. Il est temps de réaliser de nouveaux progrès réels dans l'intérêt du peuple syrien, de ses voisins et de l'ensemble de la communauté internationale.

Le Président (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

Nous remercions Geir Pedersen de son exposé et saluons la participation à la séance d'aujourd'hui de la nouvelle Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, M^{me} Joyce Msuya. Nous la remercions de nous avoir fait part de ses évaluations.

Nous partons du principe qu'il est essentiel de poursuivre un dialogue intersyrien constructif, avant tout dans le cadre de la Commission constitutionnelle. Nous sommes convaincus qu'il n'y a pas d'autre solution que de promouvoir un processus de règlement dirigé et contrôlé par les Syriens, sous la médiation de l'ONU,

sans aucune ingérence extérieure et sans délais imposés artificiellement. À cet égard, nous nous félicitons de l'intention de l'Envoyé spécial Pedersen de convoquer la septième session de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle en Suisse le mois prochain. Nous espérons que ces travaux seront principalement axés sur le dialogue entre les parties syriennes, en les encourageant à parvenir à un accord sur la réforme constitutionnelle, sans se laisser distraire par des questions secondaires.

Nous poursuivrons par conséquent notre collaboration avec les Syriens, l'Envoyé spécial et les autres parties prenantes. À cette fin, cette semaine à Moscou, le Ministre des affaires étrangères, Sergey Lavrov, a tenu des réunions avec son homologue syrien, le Ministre Fayssal Mekdad, et avec l'Envoyé spécial Pedersen, au cours desquelles l'accent a été mis sur les tâches liées à un règlement global de la question syrienne sur la base de la résolution 2254 (2015).

Nous espérons que M. Pedersen se concentrera également sur les travaux futurs de la Commission constitutionnelle et ne se laissera pas emporter par des initiatives qui ne bénéficient pas du soutien du Gouvernement syrien ou de l'opposition et ne doivent pas se substituer aux consultations intersyriennes, que l'Envoyé spécial a pour mandat d'encourager. La Commission doit mener ses travaux sans discontinuité, sans interruptions artificielles. Elle doit tenir des sessions régulières, tout comme son organe restreint. Les fréquents reports de réunions, dans le but de perfectionner les règles de fonctionnement de la Commission, ne contribuent manifestement pas à faire avancer le processus.

Des efforts sur le plan politique sont d'autant plus nécessaires que la situation reste tendue dans certaines régions de la Syrie qui ne sont pas contrôlées par Damas. L'attaque terroriste de grande envergure perpétrée contre la prison de -Sinaa à Hassaké a clairement confirmé cette dangereuse déstabilisation. L'attaque, qui a été suivie d'une opération pour neutraliser les terroristes et nettoyer la zone, avec l'aide d'avions et de véhicules blindés, a fait des dizaines de morts et de blessés parmi les civils. Plus de 45 000 personnes ont été contraintes de quitter leur foyer. Tout cela démontre la nécessité de mener une lutte sans compromis contre le terrorisme en Syrie et de ne pas tolérer Daech.

Nous constatons qu'à ce jour, presque toutes les personnes déplacées sont rentrées chez elles. Cependant, la situation des plus de 700 enfants qui se trouvent encore dans des centres de détention continue d'être une source de préoccupation. Je voudrais mettre en exergue

les efforts déployés par la Commissaire du Président de la Fédération de Russie pour les droits de l'enfant. Le 24 février, 14 enfants, âgés de 3 à 15 ans, ont été rapatriés en Russie. Cinq d'entre eux se trouvaient dans des orphelinats à Damas et les neuf autres avaient été évacués de camps de réfugiés dans la zone située de l'autre côté de l'Euphrate. Nos activités de recherche des enfants russes dans les camps de réfugiés syriens et de rapatriement se poursuivront. Ces efforts ont débuté en 2017 sur instruction du Président russe. Depuis décembre 2018, 364 enfants russes ont été rapatriés de zones de conflit au Moyen-Orient. Des documents ont été préparés en vue de l'évacuation de 128 autres enfants.

La situation humanitaire en Syrie demeure difficile. Quatorze millions de Syriens ont besoin d'aide. Les défis socioéconomiques, exacerbés par des sanctions unilatérales asphyxiantes, se multiplient et s'enracinent. Les progrès dans la mise en œuvre de la résolution 2585 (2021), censée accroître l'aide humanitaire globale en Syrie, restent limités. Au cours des six derniers mois, il y a eu seulement deux convois internes vers Edleb. Les zones d'opérations turques ne sont toujours pas accessibles. Les donateurs occidentaux continuent de politiser le financement des projets de relèvement rapide.

La résolution 2585 (2021) a été renouvelée pour une nouvelle période de six mois à la suite de la publication du rapport spécial du Secrétaire général (S/2021/1030). Nous attendons de l'ONU et des autres membres de la communauté internationale qu'ils intensifient leurs efforts pour assurer la mise en œuvre intégrale et stricte de la résolution au cours de la période à venir. Nos discussions et la décision que nous prendrons en juillet prochain dépendront en grande partie de la mise en œuvre de cette approche et des résultats tangibles auxquels elle aura abouti. Les tentatives de sélectionner les éléments les plus attrayants du document et donner ainsi la priorité à l'aide humanitaire transfrontière tout en faisant fi des projets de relèvement rapide et de l'objectif d'étendre l'accès humanitaire à travers les lignes de front, sont inacceptables. Elles ne contribuent pas au règlement des problèmes humanitaires et socioéconomiques en Syrie.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Sabbagh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Comme c'est la première fois que je prends la parole devant le Conseil de sécurité ce mois-ci, je vous

félicite, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil pour le mois de février et de votre direction compétente de nos travaux. Nous nous félicitons des positions de votre pays en ce qui concerne la défense des principes consacrés par le droit international et la Charte des Nations Unies.

Nous avons écouté l'exposé de la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Msuya, qui a souligné certains aspects liés aux souffrances du peuple syrien, qui perdurent à l'intérieur et à l'extérieur du pays en raison de politiques abusives et de graves violations du droit international et de la Charte, notamment l'imposition de mesures coercitives unilatérales par les gouvernements de certains pays occidentaux qui privilégient leurs intérêts et leurs projets au détriment de la vie et du bien-être des Syriens et aux dépens de la sécurité et de la stabilité de la Syrie et de la région. Au moment où le Gouvernement syrien fait tout son possible pour améliorer la situation humanitaire, répondre aux besoins fondamentaux, fournir des services, reconstruire ce que le terrorisme a détruit et remettre la Syrie sur la voie du développement durable tout en garantissant le retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité des réfugiés syriens dans leurs foyers et à une vie normale, nos efforts se heurtent à des obstacles majeurs qui limitent notre capacité d'atteindre les objectifs souhaités. À cet égard, je voudrais mettre en lumière certains de ces obstacles.

Premièrement, jusqu'à récemment, la Syrie était en grande partie autosuffisante pour ce qui est de sa production agricole, mais aujourd'hui elle doit importer des quantités énormes de ces mêmes produits. Par exemple, notre production annuelle de blé avant la guerre était estimée à 2,5 millions de tonnes. Aujourd'hui, nous devons importer 1,5 million de tonnes de blé par an pour fournir du pain aux Syriens. Cela est dû au fait que les forces américaines présentes illégalement dans le nord-est de la Syrie et les milices séparatistes qu'elles soutiennent ont pris le contrôle de la production syrienne de blé dans cette région et la pillent.

Deuxièmement, la grave pénurie d'eau destinée à l'irrigation agricole est due au fait que le régime turc viole les accords bilatéraux qui régissent l'utilisation de l'eau de l'Euphrate, tout en se servant de l'eau comme d'une arme contre les civils et en privant plus d'un million de citoyens syriens de l'accès à l'eau potable.

Troisièmement, avant la crise, la Syrie produisait régulièrement 9 500 mégawatts d'électricité, tandis que sa production actuelle est de moins de 2 600 mégawatts. Cette baisse de la production d'électricité est le résultat,

d'une part, du pillage par les forces d'occupation américaines et leurs agents du pétrole et du gaz transitant par nos oléoducs et gazoducs et, d'autre part, des crimes commis par les organisations terroristes et des actes d'agression de la coalition internationale illégitime, qui ont considérablement endommagé nos centrales électriques et nos réseaux de transmission et de distribution, entraînant la mise hors service de 50 % de notre système électrique et privant ainsi les Syriens de chauffage pendant cet hiver rigoureux.

Quatrièmement, s'agissant des soins de santé, des services médicaux et de l'industrie pharmaceutique syrienne, qui étaient tous à la pointe avant la guerre et étaient devenus autonomes pour la plupart des médicaments, en plus d'exporter nos produits vers des dizaines de pays, l'embargo a provoqué dans ce secteur important de graves pénuries, qui sont exacerbées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et privent les Syriens de leur droit d'accéder aux soins de santé et aux médicaments essentiels.

Cinquièmement, les mesures coercitives unilatérales imposées illégalement au peuple syrien par les États-Unis et l'Union européenne touchent divers secteurs, notamment les banques, l'énergie et les communications, ainsi que les transports terrestres, aériens et maritimes. Ces dernières années, elles ont été portées à des niveaux inhumains et sans précédent, exacerbant les souffrances du peuple syrien et accélérant le déclin des indicateurs de développement durable de la Syrie depuis 2011, alors que nous avons réalisé des progrès importants, avec une croissance économique de 9 %. De plus, les conséquences des mesures illégales imposées à la Syrie ont une incidence sur le travail des entités de l'ONU et des autres organisations internationales opérant en Syrie. Alors que le coût du panier alimentaire fourni par le Programme alimentaire mondial aux personnes dans le besoin a été multiplié par cinq, sa valeur nutritionnelle a baissé de plus de 50 %. Les taux de change et l'inflation ont également augmenté, tandis que le pouvoir d'achat a chuté. Il convient de noter que certains pays occidentaux qui ont délibérément œuvré pour nuire à l'économie syrienne se plaignent maintenant des fluctuations du taux de change de la monnaie nationale.

Pendant les huit mois qui se sont écoulés depuis que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2585 (2021), la Syrie a coopéré avec diligence pour appuyer l'acheminement de l'aide par l'ONU, notamment en facilitant l'accès humanitaire à travers les lignes de front et les projets de relèvement rapide. Nous avons attendu trop

longtemps, et notre patience n'a d'égale que notre frustration. Nous sommes à la fin du mois de février et le mandat de la résolution prendra fin dans seulement quatre mois. Malheureusement, nous n'avons pas relevé de progrès notables dans la mise en œuvre des projets de relèvement rapide, en raison d'un manque de volonté politique de la part de certains pays occidentaux en ce qui concerne l'application des dispositions de la résolution 2585 (2021), que le Conseil a adoptée à l'unanimité. Nous n'avons pas non plus constaté l'amélioration souhaitée des activités de part et d'autre des lignes de front. Alors que 16 convois, comprenant 1 261 camions, ont franchi la frontière rien qu'en décembre 2021 et en janvier 2022, au cours des huit derniers mois, l'ONU n'a pu envoyer que deux convois, pour un total de seulement 28 camions de l'autre côté des lignes, dans les régions du nord-ouest du pays. Cela est dû au fait que le régime turc et ses organisations terroristes, et leurs plans hostiles, créent des obstacles à l'accès et à la distribution de cette aide humanitaire. Il est désormais clair que le Gouvernement turc, qui parraine le Front el-Nosra et d'autres entités terroristes contrôlant Edleb et ses environs et en est le principal protecteur, entrave la mise en œuvre du mécanisme à travers les lignes de front afin de protéger ses intérêts et ceux de ses affiliés ainsi que les avantages qu'il tire du mécanisme transfrontière.

S'agissant de la situation politique, l'Envoyé spécial Pedersen a rencontré le Ministre syrien des affaires étrangères et des expatriés et le Coprésident de la Commission constitutionnelle pour des discussions qui se sont tenues à Damas la semaine dernière. L'Envoyé spécial a pris note des importants progrès qui sont accomplis en matière de réconciliation et des compromis qui ont été et continuent d'être faits en divers endroits de la Syrie, notamment Deraa, Deir el-Zor, Hassaké et les zones libérées de la province de Raqqa. Cela a permis à de très nombreux Syriens de reprendre le cours normal de leur vie. Il a également été informé que des décrets d'amnistie générale avaient été pris par le Président de la République, et que des milliers de Syriens en avaient bénéficié. Il s'agit de mesures extrêmement importantes qui devraient être mises en exergue plutôt qu'ignorées.

La République arabe syrienne réaffirme son engagement en faveur d'une solution politique fondée sur un dialogue national syrien et dirigée et contrôlée par les Syriens, qui respecte pleinement la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie.

Nous réaffirmons également qu'il importe d'appliquer les dispositions relatives aux travaux et au fonctionnement de la Commission constitutionnelle, sans

y déroger sous quelque prétexte que ce soit. La Syrie souligne que les travaux de la Commission constitutionnelle relèvent de la responsabilité exclusive des Syriens et qu'aucune partie extérieure n'a le droit de s'y ingérer, d'y faire obstruction, d'imposer des délais ou de préjuger des résultats. Nous attendons avec intérêt la septième session de la Commission constitutionnelle, le 21 mars.

Pour conclure, la Syrie insiste sur la nécessité d'un accord réaliste et concret pour améliorer la situation humanitaire en Syrie et y rétablir la sécurité et la stabilité. Pour cela, il faut changer d'approche politique et engager des pourparlers rationnels qui visent essentiellement à servir les intérêts du peuple syrien et à mettre un terme à l'occupation étrangère des territoires syriens par la Turquie, les États-Unis et Israël, lesquels pays doivent dans le même temps cesser leurs violations permanentes contre la souveraineté syrienne et arrêter de parrainer des organisations terroristes et des milices séparatistes.

En outre, cela suppose de fermer tous les camps illégaux sur le territoire syrien, ainsi que de faire rentrer les terroristes étrangers et leur famille dans leurs pays d'origine afin qu'ils ne se trouvent plus sur le territoire syrien. Cela suppose également de renoncer aux plans dangereux qui consistent à « recycler » les terroristes, de lever immédiatement et sans condition l'embargo économique imposé à la Syrie par les États-Unis et l'Europe, et d'appuyer les efforts déployés par l'État syrien pour parvenir au développement durable, améliorer la situation humanitaire et fournir des services de base.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Sinirlioglu (Turquie) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen et la Sous-Secrétaire générale Msuya de leurs exposés.

Comme nous venons de l'entendre, la situation humanitaire en Syrie s'aggrave de jour en jour ; 14,6 millions de personnes ont actuellement besoin d'une aide humanitaire, soit une hausse spectaculaire de 1,2 million par rapport à l'an dernier. La rude période hivernale a dégradé les conditions de vie des déplacés, en particulier à Edleb, au point de les pousser au bord de la misère. Il faut que la communauté internationale fasse plus pour s'assurer que l'aide humanitaire continue de croître sans interruption.

Il n'y a tout simplement pas de solution de remplacement aux opérations humanitaires transfrontières des Nations Unies pour répondre à ces besoins criants. C'est un fait, et les vaines promesses n'y changeront rien. Pour sa

part, la Turquie continuera aussi de faciliter le passage des convois par les lignes de front. Toutefois, il est hypocrite, sinon malveillant, d'appeler à un accès accru aux populations locales par les lignes de front et, en même temps, de mener des attaques contre ces mêmes populations.

J'ai une question très claire à poser : à quoi servent les opérations à travers les lignes de front si le régime et ceux qui le soutiennent bombardent les civils et prennent délibérément pour cibles les installations hydriques et pétrolières ? Le régime et ceux qui le soutiennent doivent arrêter de tuer des civils afin que le mécanisme d'acheminement de l'aide humanitaire à travers les lignes de front puisse fonctionner. Il faut également souligner que l'aide humanitaire est maintenant victime de la corruption éhontée du régime. Ce dernier détourne à ses propres fins l'aide humanitaire internationale acheminée dans le pays. C'est inacceptable.

Le dernier recours du peuple syrien réside dans la générosité des donateurs internationaux. Or, le régime s'empare même de cela. C'est une honte. Nous attendons de l'ONU qu'elle réponde à nos interrogations antérieures sur la question. Nous espérons bien que les donateurs suivent la situation de près. Il conviendra d'accorder l'attention voulue à ce problème au cours de la prochaine période sous examen.

Les problèmes d'approvisionnement en eau et en électricité causés par le régime et le Parti des travailleurs du Kurdistan/Unités de protection du peuple (PKK/YPG) dans la région de Bab et de Ras el-Aïn et Tell Abiad ne doivent pas être ignorés. Nous ne pouvons pas laisser la propagande de ces groupes arriver jusque dans les rapports.

Les retards dans le processus politique prolongent la souffrance du peuple syrien. Nous soutenons et apprécions à leur juste valeur les efforts de l'Envoyé spécial Pedersen, dont nous espérons qu'ils contribueront au succès de la Commission constitutionnelle. Néanmoins, le régime n'est pas disposé à prendre sérieusement part aux pourparlers de paix encadrés par l'ONU à Genève. Il a clairement pour intention de bloquer le processus jusqu'à ce qu'il ait éliminé l'opposition sur le terrain.

La prochaine session de la Commission constitutionnelle doit impérativement produire des résultats tangibles. Pour cela, les soutiens du régime doivent faire pression sur lui. Autrement, celui-ci continuera de faire un usage indu de la plateforme que représente la Commission et poussera le processus politique encore plus loin dans l'impasse.

La Turquie appuiera systématiquement les efforts visant à poursuivre la désescalade sur le terrain en vue de créer un climat permettant à la solution politique de durer. Nous continuerons également d'appuyer les initiatives des Nations Unies en faveur d'une solution politique. Il est crucial que ces consultations soient alignées sur les acquis de la communauté internationale en ce qui concerne le conflit syrien, et conformes à la lettre et à l'esprit de la résolution 2254 (2015).

Nous tenons à mettre en garde les pays qui entendent normaliser leurs relations avec le régime. Ils ne doivent pas confondre normalisation et légitimation d'un régime criminel. Nous devons normaliser la vie des millions de Syriens qui souffrent aux mains du régime depuis plus d'une décennie. Nous devons normaliser l'application des droits humains universels dont le peuple syrien est en droit de jouir. Nous devons normaliser la Syrie pour qu'elle devienne un pays démocratique, séculier, prospère et sûr.

Daech reste pour l'humanité une menace commune, dont l'élimination totale requiert des stratégies unifiées et coordonnées. Un véritable échange des renseignements est essentiel pour combattre Daech. Le rapatriement des combattants terroristes étrangers constitue une autre mesure nécessaire dans cette lutte.

Troisièmement, nous devons remédier aux causes profondes du conflit. Daech et d'autres organisations terroristes ont trouvé un terrain fertile en Syrie car le régime a non seulement négligé de protéger son peuple, mais il a aussi commencé par l'attaquer. Tant qu'on n'aura pas trouvé de solution politique à la crise en Syrie, des organisations terroristes comme Daech continueront de recruter.

Certains acteurs de la région ont placé à tort leurs espoirs d'éliminer Daech dans une autre organisation terroriste, le PKK/YPG. Il ne faut pas s'y tromper : le but du PKK/YPG n'est pas d'éliminer la menace de Daech en Syrie, mais plutôt de conserver l'appui qu'il reçoit de certains membres de la communauté internationale en maintenant Daech au rang de ses objectifs déclarés. La vraie lutte contre Daech ne peut être menée qu'avec l'appui d'acteurs légitimes. Ceux qui soutiennent le PKK/YPG doivent immédiatement rompre leurs liens avec cette organisation illégitime.

Je rappelle également que nous n'avons pas encore reçu de réponse à notre demande d'enquête sur l'attaque perpétrée contre l'hôpital Chifa le 12 juin 2021.

Depuis 10 ans, le peuple syrien fuit les horreurs d'une guerre injuste que lui fait le régime à la tête de son propre pays. Pourtant, la plupart des femmes, des enfants,

des personnes âgées et des personnes handicapées se trouvent dans une sorte de purgatoire. Nous vivons dans un monde cruel où ce périlleux voyage les a menés à une tente qui n'offre aucune protection face à la neige, à la cruauté du régime, à Daech, au PKK/YPG, aux barils explosifs ou aux frappes aériennes. En cette période de pandémie, il n'est pas possible de respecter les mesures de distanciation sociale dans une tente, et encore moins dans une tente endommagée. Trop, c'est trop.

Au vu de la déclaration hallucinante faite par le représentant du régime syrien criminel, je répète que je ne le considère pas comme mon homologue légitime. Sa présence ici est un affront aux millions de Syriens qui ont été victimes d'innombrables crimes aux mains de son régime. Je ne me donnerai donc pas la peine de répondre à ses accusations délirantes.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Takht Ravanchi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier M. Peder sen et M^{me} Msuya de leurs exposés.

Le peuple syrien continue de se heurter à de nombreux défis, et les relever exige un travail considérable dans de nombreux domaines. Rien n'est plus important ni urgent que de mettre fin aux mesures coercitives unilatérales qui ont porté préjudice au peuple syrien au point de le priver de ses droits fondamentaux, notamment le droit d'accès à des médicaments, à des soins de santé, à l'alimentation, à l'eau, à l'électricité et aux communications. Ces mesures illégales ont des répercussions négatives sur l'acheminement de fournitures humanitaires vitales là où elles sont le plus nécessaires.

Compte tenu de la situation humanitaire désastreuse en Syrie, où une grande partie des infrastructures civiles a été détruite, le Conseil de sécurité doit œuvrer avec diligence pour veiller à ce que la résolution 2585 (2021) soit pleinement appliquée, de manière équilibrée et efficace, notamment en ce qui concerne les projets de relèvement rapide et la levée des sanctions unilatérales. Nous appuyons pleinement l'appel du Secrétaire général à continuer de développer les activités de relèvement rapide en Syrie et nous convenons que ces initiatives sont essentielles pour que l'action humanitaire dans le pays continue d'être efficace. Il est particulièrement décourageant de voir qu'en raison de l'absence de collaboration de la part d'autres parties, les progrès réalisés dans le cadre des opérations d'acheminement de l'aide à travers les lignes de front dans les zones qui ne sont pas contrôlées par le Gouvernement

sont largement inférieurs aux attentes. Nous condamnons le pillage des ressources naturelles du peuple syrien, en particulier le pétrole et les produits agricoles, dans les zones contrôlées par les forces étrangères, et nous reconnaissons le droit légitime du Gouvernement de lutter contre de tels actes criminels.

Plus important encore, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie continuent d'être gravement violées du fait de la présence illégale de forces étrangères, notamment celles des États-Unis. Nous condamnons fermement les violations répétées de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie par le régime israélien. Les récentes attaques menées par Israël en Syrie, qui ont visé des civils et des infrastructures civiles, constituent des violations flagrantes du droit international humanitaire. Nous demandons au Conseil de sécurité de demander des comptes à ce régime pour ces actes d'agression et autres activités malveillantes, ainsi que pour ses menaces ouvertes de recourir à la force contre d'autres pays de la région, mettant ainsi en péril la paix et la sécurité régionales.

Le processus d'Astana poursuivra ses efforts pour mettre fin à la crise et soulager les souffrances du peuple syrien. Pour appuyer ces efforts, les Ministres des affaires étrangères des pays garants du processus d'Astana se réuniront le 10 mars. Nous saluons la récente visite de M. Pedersen à Damas et approuvons ses efforts pour organiser la prochaine réunion de la Commission constitutionnelle, prévue pour le 21 mars. Nous soulignons une fois de plus que la Commission doit mener ses travaux dans le strict respect de son mandat et de ses règles de fonctionnement, sans aucune influence ou pression extérieure ni aucun délai artificiel. Il doit s'agir d'un effort véritablement dirigé et contrôlé par les Syriens, et le rôle de l'ONU doit se limiter à faciliter ce processus.

La liberté de circulation des groupes terroristes, dont Daech, sur le territoire syrien, où des forces étrangères sont présentes illégalement, ainsi que leur transfert vers d'autres pays, constituent une menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales. La lutte contre le terrorisme ne doit pas servir d'excuse pour porter atteinte

à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Syrie. Il faut immédiatement mettre fin à la présence illégale de forces étrangères dans certaines régions de la Syrie, qui a créé des conditions propices aux activités terroristes en Syrie. L'Iran continue d'appuyer les efforts déployés par la Syrie pour lutter contre les menaces terroristes et préserver son unité et son intégrité territoriale.

Le Président (*parle en russe*) : Le représentant de la République arabe syrienne a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je lui donne la parole.

M. Sabbagh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Pour être honnête, je n'ai pas demandé la parole pour répondre aux mensonges et allégations du représentant du régime turc, mais pour attirer l'attention des membres du Conseil sur ses prétendues préoccupations concernant la présence d'organisations terroristes sur le territoire syrien. Le chef de l'organisation terroriste Daech, Abu Ibrahim Al-Hashimi Al-Qurashi, a été tué par les forces américaines à quelques mètres seulement de l'endroit où se trouvent les forces d'occupation turques à Edleb, dans le nord-ouest de la Syrie. Al-Qurashi est toujours resté à proximité des positions des forces turques. Et Abu Mohammed al-Jawlani, le chef du Front el-Nosra, peut se déplacer librement à Edleb sous la surveillance et la protection des forces turques présentes illégalement dans cette région.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant de la République arabe syrienne de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à la représentante de la Turquie, qui a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M^{me} Özgür (Turquie) (*parle en anglais*) : Le Représentant permanent de mon pays vient de dire ce qui devait être dit. Nous n'allons pas répondre à cet individu sans vergogne.

Le Président (*parle en russe*) : Il n'y a plus d'orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

La séance est levée à 12 h 05.